



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA DÉCISION N° DM-22-466**  
**MAINTENANCE ET ASSISTANCE DE LA EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022**  
**SOLUTION APPLICATIVE MILLESIME**

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le marché relatif à la l'utilisation, l'assistance et la maintenance des progiciels MILLESIME Action Sociale et Séniors arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance de la solution applicative MILLESIME.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ARCHE MC2, 1600 Route des Milles – 13090 AIX-EN-PROVENCE, représentée par Monsieur Guillaume BOUILLOT en qualité de Président, un marché relatif à la maintenance et assistance de la solution applicative MILLESIME.

La validité de ce marché est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période initiale de 12 mois. Il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 7 415.07 € HT
- Le montant maximum des prestations traitées à bon de commande est fixé à 5 000,00 € HT pour chaque année du marché.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221220-lmc1H10269H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2022  
Date de Publication : 20/12/2022